Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé, annonce le lancement d'une **campagne d'information sur la vente en ligne de médicaments**. Elle met l'accent sur les **consignes à suivre** pour **acheter en toute sécurité** des **médicaments sur internet**. En effet, un médicament n'est pas un produit comme un autre. L'utilisation de faux médicaments, de médicaments faussement étiquetés, falsifiés ou contrefaits peut présenter des risques graves pour la santé. Ces produits, outre leur inefficacité thérapeutique, peuvent être toxiques. Aussi est-il important d'informer nos concitoyens sur la contrefaçon.

Déployée sur le web, la campagne, qui est à destination du grand public, invite les internautes à consulter la liste des sites français autorisés par les pouvoirs publics (http://www.sante.gouv.fr/sites-autorises-pour-la-vente-de-medicaments-sur-internet,13563.html).

Ces sites doivent être adossés à une pharmacie physique existante et se conformer àun cahier des charges strict : l'objectif est de garantir un même niveau de qualité et de sécurité, que la délivrance du médicament se fasse au comptoir de l'officine ou à distance.

Mais seuls les médicaments délivrés sans ordonnance peuvent être achetés en ligne.

Quatre séquences sont mises en avant sur une bannière web :

- Sur internet, pas facile de reconnaître un faux médicament

- Attention aux contrefaçons
- Attention aux contrefaçons, elles sont dangereuses pour votre santé
- Consultez les pharmacies autorisées à vendre des médicaments sur internet

Diffusées sur les sites de tous les ministères, de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, du Conseil national de l'ordre des pharmaciens et du LEEM (Les entreprises du médicament), ainsi que sur des sites commerciaux à forte audience et sur des sites consacrés à la santé, ces bannières renvoient vers le site du ministère des affaires sociales et de la santé, sur la page consacrée à la vente en ligne .

http://www.sante.gouv.fr/vente-en-ligne-de-medicaments.html

Cette campagne se poursuivra jusqu’au 20 octobre 2013.